

Services recommandés :

Date du prochain service :

Nom d'atelier :

Adresse :

Date de la prestation :

Kilométrage



Assistance Routière

Pour le service d'assistance routière, appelez le 1-833-515-2937

La Prestation d'Assistance Routière vous est fournie gratuitement par l'atelier de réparation qui a effectué l'entretien de votre véhicule et qui est identifié sur votre facture. La prestation d'assistance routière commence à la date indiquée sur la facture originale de l'atelier de réparation et se poursuit pendant une période de 12 mois. Cet avantage n'est disponible que pour vous, l'acheteur original tel qu'identifié sur la facture originale, et n'est pas transférable. La couverture est strictement limitée au client et au véhicule spécifiques identifiés sur la facture originale. Vous devez acheter un minimum de 25 \$ CAD de services pour avoir droit à l'assistance routière - ces services et les montants doivent être indiqués sur votre facture. Le service d'assistance routière est disponible aux États-Unis, à Porto Rico et au Canada. Si vous avez besoin d'une assistance routière, vous devez appeler le 1-833-515-2937 pour être mis en relation avec le prestataire de la garantie Sans Tracas. Vous devez payer directement pour le service demandé. Le prestataire de services exige l'utilisation d'une carte de crédit pour organiser l'envoi. Vous serez remboursé pour les services couverts jusqu'à un maximum de 100 \$ CAD par événement. Vous êtes limité à un maximum de 2 demandes de remboursement par période de 12 mois.

Les services éligibles fournis par le programme d'assistance routière sont décrits ci-dessous :

1. **Remorquage** - Votre véhicule sera remorqué jusqu'au centre de réparation qualifié le plus proche ou jusqu'au centre de réparation de votre choix.
2. **Service de déverrouillage** - Une assistance sera fournie pour déverrouiller votre véhicule en cas de perte des clés ou d'enfermement à l'intérieur du véhicule.
3. **Assistance au changement de pneu crevé** - Une assistance sera fournie pour l'installation de votre pneu de secours.
4. **Service de livraison de carburant, d'huile, de liquide et d'eau** - Un approvisionnement d'urgence en essence (là où c'est autorisé), en huile, en liquide et en eau sera livré à votre véhicule. Le coût des fluides livrés est à votre charge.
5. **Démarrage d'urgence** - Le prestataire de services fera démarrer d'urgence votre véhicule dans le cas où votre batterie serait déchargée.

Le conducteur du véhicule doit être présent à l'arrivée du prestataire de services, car l'assistance routière ne peut être fournie à un véhicule laissé sans surveillance. Si le conducteur n'est pas à bord du véhicule, vous risquez de devoir payer des frais supplémentaires qui ne sont pas couverts par les conditions de ce programme.

Vous devez appeler le 1-833-515-2937 pour bénéficier du Service d'Assistance Routière. Le service obtenu par une autre source ne sera pas remboursé.

Pour déposer une demande de remboursement, vous devez fournir les informations suivantes dans les soixante (60) jours suivant la date du service :

1. Une photocopie de la facture originale identifiant l'atelier de réparation participant et les services effectués. La facture doit indiquer l'année, la marque et le modèle de votre véhicule.
2. Votre nom complet, votre adresse et votre numéro de téléphone.
3. Une photocopie de la facture payée pour l'assistance routière d'un fournisseur de services automobiles valide. Cette facture doit mentionner le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du prestataire de services. Elle doit également identifier le client et le véhicule ayant bénéficié du service.

Soumettre la documentation ci-dessus à :

CAR Roadside Assistance - P.O. Box 33535 - Denver, CO 80233

Services non couverts :

Seuls les services approuvés sont couverts par le fournisseur d'assistance routière, jugé par le fournisseur d'assistance routière.

Exclusions :

Cette garantie s'applique uniquement aux véhicules de tourisme motorisés (automobiles et camionnettes) et exclut spécifiquement les remorques, les véhicules dont la capacité de charge nominale du fabricant est supérieure à une tonne, les motocyclettes, les véhicules de loisirs et les véhicules commerciaux. Tout véhicule utilisé pour la ferme, le ranch, l'agriculture ou l'utilisation hors route.



12 MOIS - 20 000 km
D'UN OCÉAN À L'AUTRE
COUVERTURE EN AMÉRIQUE DU NORD
24 HEURES D'ASSISTANCE ROUTIÈRE

Pour la garantie ou l'assistance routière

1-833-515-2937



Sans Tracas Garantie limitée de réparation et d'assistance routière

Pour l'assistance à la réparation sous garantie : 1-833-515-2937

Cette garantie limitée n'est accordée qu'à vous, l'acheteur d'origine, et non à toute personne qui achèterait votre véhicule pendant la durée de la garantie. Cette garantie limitée est accordée par l'atelier de réparation ("atelier") nommé sur la facture de réparation originale et qui a effectué les services/réparations sur votre véhicule. Cette garantie peut être honorée par d'autres ateliers participant à ce programme, ou par d'autres ateliers de réparation autorisés non participants partout au Canada. Cette garantie n'est pas une garantie d'Automotive Business Solutions, Inc, de ses sociétés affiliées, de ses filiales, de leurs employés ou de leurs sociétés membres. Automotive Business Solutions Inc. agit à titre d'administrateur seulement.

Ce qui est couvert par la garantie limitée de réparation

Cette garantie couvre les types de réparations et de services suivants, sous réserve des exclusions énumérées ci-dessous : Systèmes de climatisation, de chauffage et de contrôle de la température, Système de freinage, système de refroidissement du moteur, système électrique, y compris les systèmes de démarrage et de charge, performances du moteur, services et réparations liés à la conduite, etc. Système d'échappement, Système de carburant, Système d'allumage, Système de gestion électronique du moteur et systèmes informatiques embarqués, etc. (carrosserie, des freins et de la suspension), système de régulation de vitesse, système de direction/suspension, roulements de roue, joints CV/U-joints, demi-arbres et arbres de transmission, embrayage, différentiel et autres réparations mineures. L'atelier de réparation garantit que les réparations et les services susmentionnés effectués dans ses locaux sont exempts de défauts de matériaux et de fabrication pendant 12 mois ou 20 000 km d'utilisation, au premier des deux termes échus, à compter de la date de la première réparation et du kilométrage indiqué sur la facture de réparation d'origine.

Cette garantie est conditionnée par le fait que le véhicule ne soit soumis qu'à une utilisation normale et non commerciale et qu'il fasse l'objet d'un entretien raisonnable et nécessaire pendant la période de garantie. Les frais de réparation au titre de la garantie ne peuvent en aucun cas dépasser les coûts de la réparation ou de l'entretien d'origine. En cas de défaut de matériaux ou de fabrication pendant la période de garantie, l'atelier de réparation a la possibilité d'effectuer des travaux de réparation sans frais, de remplacer la ou les pièces garanties défectueuses sans frais ou de rembourser l'intégralité du coût des réparations garanties, déduction faite de tout remboursement antérieur.

Ce qui n'est pas couvert par la garantie limitée de réparation

Vous devez payer tout service non couvert par la garantie que vous demandez en même temps que le service couvert par la garantie. La présente garantie ne s'applique pas au véhicule réparé s'il a été endommagé à la suite d'une utilisation anormale, d'une mauvaise utilisation, d'une négligence, d'un accident, d'une modification ou d'une "falsification" (par une personne autre que l'atelier de réparation ou ses employés). Les employés de l'atelier n'ont pas le pouvoir de modifier les termes de cette garantie, ni de faire des promesses en plus de celles contenues dans cette garantie. **CETTE GARANTIE NE COMPREND EN AUCUN CAS LES DOMMAGES INCIDENTIELS OU CONSEQUENTIELS** (dépenses supplémentaires que vous pourriez encourir à la suite d'une réparation ou d'un service défectueux). Certains États n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects, de sorte que la limitation ou l'exclusion susmentionnée peut ne pas s'appliquer à vous. Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques, et vous pouvez également avoir d'autres droits, qui varient d'un État à l'autre.

Réparations et services exclus de la garantie limitée

La présente garantie ne couvre pas les réparations ou les services autres que ceux énumérés dans la section "Ce qui est couvert par la présente garantie", même si l'atelier de réparation peut offrir d'autres services. **LES RÉPARATIONS DU MOTEUR OU DE LA TRANSMISSION, LES JOINTS ET LES GARNITURES D'ÉTANCHÉITÉ ASSOCIÉS, OU LE REMPLACEMENT DE L'ENSEMBLE DE CES ÉLÉMENTS SONT SPÉCIFIQUEMENT**

EXCLUS. SONT ÉGALEMENT EXCLUS LES RÉPARATIONS DE CARROSSERIE, DE PEINTURE, DE MOULAGE, DE VITRES, DE PNEUS ET DE PIÈCES D'OCCASION. LES VÉHICULES COMMERCIAUX SONT EXCLUS.

Comment obtenir un service sous garantie.

Vous devez conserver une copie de la facture de réparation originale et la présenter lorsque vous demandez un service dans le cadre de cette garantie. Si des travaux sont effectués au titre de la garantie, vous devez temporairement remettre la facture de réparation originale ou une copie lisible de celle-ci. Si vous vous trouvez à moins de 20 km de l'atelier de réparation d'origine, vous devez y ramener votre véhicule pour toute réparation au titre de la garantie.

Si vous êtes à plus de 20 km de l'atelier de réparation d'origine, vous devez appeler l'administrateur de la garantie avant toute réparation sous garantie, au 1-833-515-2937, de 8 h à 20 h du lundi au vendredi (heure de l'Est), le samedi de 9 h à 18 h, à l'exclusion des jours fériés. L'administrateur vous indiquera l'atelier participant le plus proche. S'il n'y a pas d'atelier participant dans votre région, vous pouvez confier votre véhicule à un atelier de réparation non participant de votre région. Si l'atelier de réparation non participant n'accepte pas le paiement de l'administrateur de la garantie, vous devez payer le service de garantie et soumettre votre facture de réparation originale (ou une copie lisible) et la facture de réparation sous garantie ultérieure (ou une copie lisible) à l'administrateur pour examen, dans les 90 jours suivant la date de la réparation. Si votre véhicule est inutilisable et que vous vous trouvez à plus de 20 km de l'atelier de réparation d'origine, vous pouvez bénéficier de certaines indemnités de remorquage, jusqu'à concurrence de 100,00 \$. Vous pouvez également bénéficier d'une indemnité de location de voiture si votre véhicule ne peut être réparé le jour même en raison de circonstances indépendantes de votre volonté. L'indemnité maximale est de deux jours, à raison de 40 \$ CAD par jour, selon la décision de l'administrateur de la garantie.



Garantie nord-américaine

Garantie ou assistance routière

1-833-515-2937